

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2018-03-15

Date de révision: 2022-03-22

Remplace la fiche: 2019-07-31 update 01/13/2023

Version: 2.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : 3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)
Code du produit : 3680403, 3680404, 3680405 / REZ1052

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Finition d'automobile

1.3. Fournisseur

Fabricant

Peter Kwasny GmbH
96 Heibronner Str.
Gundelsheim, 74831 - Germany
T 49(0) 6269-95-20

Distributeur

Peter Kwasny Inc
62-64 Enter Lane
Islandia, NY 11749
T 1-844-726-6330 (toll free North America)

Distributeur

Peter Kwasny Spraypaint Canada Inc
40 University Avenue, Suite 904
Toronto, ON M5J 1T1

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 352-323-3500 (24 heures / 7 jours par semaine)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Aerosol 1
Press. Gas (Liq.)
Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2A
Skin Sens. 1
Carc. 2
Repr. 2
STOT SE 3
STOT RE 2
Simple Asphy

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) : Danger

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Mentions de danger (GHS)	: Aérosol extrêmement inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur Provoque une irritation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou des vertiges Susceptible de provoquer le cancer Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.
Conseils de prudence (GHS)	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Oxyde de diméthyle	Oxyde de diméthyle Éter dimetílico / Éther méthylique / diméthyl éther	n° CAS: 115-10-6	30 - 60
Acétone	Acétone Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	10 - 30
Talc	Talc Talc (sans fibre d'amiante) / Talc	n° CAS: 14807-96-6	3 - 7
Alcool isopropylique	2-Propanol / isopropanol / alcool isopropylique / propan-2-ol	n° CAS: 67-63-0	3 - 7
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane C.I. 77891 / C.I. Pigment White 6 / Titanium oxide (TiO ₂) / CI 77891 / Titanium(IV) oxide / C.I. Pigment White 7 / Pigment White 6 / Titanium dioxide nanoparticles / Titanium oxide / Titanium dioxide(2)	n° CAS: 13463-67-7	0.5 – 5
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène / xylène	n° CAS: 1330-20-7	3 - 7
Acétate d'éthyle	Acétate d'éthyle Acetic acid, ethyl ester / Ethyl ethanoate / ETHYL ACETATE	n° CAS: 141-78-6	1 - 5
Alcool éthylique	Alcool éthylique Éthanol	n° CAS: 64-17-5	1 - 5
Acétate de n-butyle	Acétate de n-butyle acétate de n-butyle	n° CAS: 123-86-4	1 - 5
Polymère bisphénol A-épichlorohydrine	Polymère bisphénol A-épichlorohydrine Bisphénol A-épichlorohydrine polymère / produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorohydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	n° CAS: 25068-38-6	0.5 - 1.5
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle	Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	n° CAS: 108-65-6	0.5 – 1.5
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / Phenylethane / ETHYLBENZENE	n° CAS: 100-41-4	0.5 - 1.5
Acide phosphorique	Acide phosphorique acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...%	n° CAS: 7664-38-2	0.1 - 1
Acides gras en C18, insaturés, dimères, produits de réaction avec la N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et la 1,3-propanediamine	Acides gras en C18, insaturés, dimères, produits de réaction avec la N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et la 1,3-propanediamine Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, reaction products with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine / Fatty acids, (C18)-unsaturated, dimers reaction products with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine / Reaction product of dimerized fatty acid (unsaturated C18) with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and 1,3-propanediamine	n° CAS: 162627-17-0	0.1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. des vapeurs irritantes.
Danger d'explosion	: La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Déchets dangereux par suite de risque explosion.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage : Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Protéger les contenants de tout dommage physique. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Matières incompatibles : Sources de chaleur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1K Acrylic Primer Filler (light gray, dark gray, medium gray)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérigène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	2400 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	250 ppm
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl acetate
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm (Butyl acetates, all isomers)
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm (Butyl acetates, all isomers)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl-acetate
OSHA PEL (TWA) [1]	710 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	150 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	1700 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	710 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	150 ppm
NIOSH REL (STEL)	950 mg/m ³
NIOSH REL STEL [ppm]	200 ppm
Alcool isopropylique (67-63-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	200 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	400 ppm
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	40 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift at end of workweek (background, nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	980 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	400 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	2000 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	980 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	400 ppm
NIOSH REL (STEL)	1225 mg/m ³
NIOSH REL STEL [ppm]	500 ppm

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl acetate
ACGIH OEL TWA [ppm]	400 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl acetate
OSHA PEL (TWA) [1]	1400 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	400 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	2000 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	1400 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	400 ppm
Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g creatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1 OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	800 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m ³
NIOSH REL STEL [ppm]	125 ppm
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérogène pour l'homme

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g creatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
ACGIH OEL TWA	10 mg/m ³
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: LRT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérigène pour l'homme
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide (Total dust)
OSHA PEL (TWA) [1]	15 mg/m ³ (total dust)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	5000 mg/m ³
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	2,4 mg/m ³ (CIB 63-fine) 0,3 mg/m ³ (CIB 63-ultrafine, including engineered nanoscale)
Talc (14807-96-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen containing no asbestos fibers
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Talc (not containing asbestos) (Silicates (less than 1% crystalline silica))
OSHA PEL (TWA) [2]	20 mppcf
Remarque (OSHA)	Table Z-3. CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	1000 mg/m ³ (containing no asbestos and <1% quartz)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	2 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Quartz-respirable dust)

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool éthylique (64-17-5)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL STEL [ppm]	1000 ppm
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	1900 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	3300 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	1900 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	1000 ppm
Acide phosphorique (7664-38-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	1 mg/m ³
ACGIH OEL STEL	3 mg/m ³
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	1 mg/m ³
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	1000 mg/m ³
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	1 mg/m ³
NIOSH REL (STEL)	3 mg/m ³
Acides gras en C18, insaturés, dimères, produits de réaction avec la N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et la 1,3-propanediamine (162627-17-0)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Noire
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: < -18 °C (-0.4 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Étincelles. Flamme nue. Chaleur. Matières incompatibles. Rayons directs du soleil.

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

10.5. Matières incompatibles

Matières oxydantes. Acides. Alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

Oxyde de diméthyle (115-10-6)

CL50 inhalation rat	164000 ppm/4h
ATE CA (gaz)	164000 ppmv/4h

Acétone (67-64-1)

DL50 orale rat	5800 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: female
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	76 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, 95% CL: 65,2 - 88,4
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)

DL50 orale rat	8532 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg
CL50 inhalation rat	19,596 mg/l 4 h
ATE CA (orale)	8532 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	19,596 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)

DL50 orale rat	11400 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
DL50 cutanée lapin	20 ml/kg (Toxnet)
ATE CA (orale)	11400 mg/kg de poids corporel

Acétate de n-butyle (123-86-4)

DL50 orale rat	10768 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 17600 mg/kg

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 inhalation rat	1,86 mg/l
ATE CA (orale)	10768 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	1,86 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,86 mg/l/4h
Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	4059 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 10000 ppm (Exposure time: 6 h)
ATE CA (orale)	5840 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	4059 mg/kg de poids corporel
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 18000 mg/kg
CL50 inhalation rat	4000 ppm/4h
ATE CA (orale)	4934 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4000 ppmv/4h
Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure), Guideline: EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)
CL50 inhalation rat	5,09 mg/l/4h
ATE CA (vapeurs)	5,09 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	5,09 mg/l/4h
Talc (14807-96-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 2.1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation)), Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)
Alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
CL50 inhalation rat	133,8 mg/l/4h
ATE CA (orale)	7060 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	133,8 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	133,8 mg/l/4h
Acide phosphorique (7664-38-2)	
DL50 orale rat	1530 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2740 mg/kg
ATE CA (orale)	1530 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	2740 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussière, brouillard)	0,962 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	15 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Guideline: EPA OPPTS 870.4300 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity), Guideline: other:MITI, Japanese ministry of international trade and industry, February 1998, Remarks on results: other:Effect type: toxicity (migrated information)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	100 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Guideline: EPA OPPTS 870.4300 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity), Guideline: other:MITI, Japanese ministry of international trade and industry, February 1998, Remarks on results: other:Effect type: toxicity (migrated information)

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérigénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Talc (14807-96-6)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérigénicité
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire au fœtus.
Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg bodyweight Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg bodyweight Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: other:japanese MITI guidelines for toxicity testing of chemicals
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.2650 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.2650 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3600 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
Talc (14807-96-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
Alcool éthylique (64-17-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3200 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1730 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other:
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	< 9700 mg/kg bodyweight Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	> 9400 mg/kg bodyweight Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé
1K Acrylic Primer Filler (light gray, dark gray, medium gray)	
Vaporisateur	Aérosol

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 4,1 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	> 4,4 g/l Test organisms (species): Daphnia magna
Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6.33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
CL50 - Poisson [1]	161 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	47,5 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '14 d'
Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)	
CL50 - Poisson [1]	1,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	≈ 2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
LOEC (chronique)	1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CE50 - Crustacés [1]	44 mg/l Test organisms (species): Daphnia sp.

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	32 mg/l Test organisms (species): Artemia salina
CL50 - Poisson [2]	17 – 19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
LOEC (chronique)	47,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	23 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique algues	296 mg/l
Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 - Poisson [1]	10000 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	13299 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	9640 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 - Poisson [1]	220 – 250 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	560 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	484 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
NOEC (chronique)	2,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	1.8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
LOEC (chronique)	1.7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
CL50 - Poisson [1]	155 mg/l Test organisms (species): other:Japanese Medaka
CE50 - Crustacés [1]	19,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l Test organisms (species):
CE50 - Crustacés [2]	27,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
LOEC (chronique)	5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 2,92 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Talc (14807-96-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static])
CL50 - Poisson [2]	110000 mg/l Test organisms (species): other:
NOEC (chronique)	1459798 mg/l Test organisms (species): other: Duration: '30 d'
Alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 - Poisson [1]	12 – 16 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	9268 – 14221 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC (chronique)	9,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '9 d'
Acide phosphorique (7664-38-2)	
CL50 - Poisson [1]	75,1 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
12.2. Persistance et dégradabilité	
1K Acrylic Primer Filler (light gray, dark gray, medium gray)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
1K Acrylic Primer Filler (light gray, dark gray, medium gray)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,18
Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,43
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,81 (at 23 °C)
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,05 (at 25 °C)
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
FBC - Poissons [1]	30
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,6
Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	15

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ethylbenzène (100-41-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15
Talc (14807-96-6)	
FBC - Poissons [1]	(no known bioaccumulation)
Alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,32

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1950
N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT/TDG) : Aerosols

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 2.1
Étiquettes de danger (DOT) : 2.1



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Étiquettes de danger (TMD) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14, 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

TDG

N° ONU (TDG) : UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL.
(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L
Quantités exemptées (TDG) : E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

3 in 1 Primer Shade (white, gray, black)

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à Ethylbenzène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 03/22/2022
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Textes complet des phrases H	
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Aerosol 1	Aérosols inflammables, Catégorie 1
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression Gaz liquéfié
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Simple Asphy	Asphyxiant simple
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.